PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 JANVIER 2017

Mairie de ROULANS
34 grande rue
25640

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 05/01/2017, s'est réuni en mairie de ROULANS **le jeudi 12 janvier 2017** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux :
BIGLER Bruno - BRIE Gérard – BRULET Daniel – COMBEL Francis - DUBOIS-DUNILAC Hervé – DUSSAUSSAY Florence - EMONIN Sandra - GAFFIE Marguerite – JACQUOT Alain - JOUFFROY Christine – LAGIERE Emmanuelle - LIMONET André – Marinette MASSON - PAUTHIER Jean-Luc - TRONCIN Catherine

Secrétaire de séance : GAFFIE Marguerite

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Vœux du maire : ce vendredi 19 h
- Repas des anciens : Dimanche 22 janvier
- Démontage Façade Chapelle d'Aigremont dans la cour de l'école : mercredi 18 janvier
- Vœux du député Eric Alauzet : samedi 21 janvier 11 h à Geneuille
- 1ère réunion du Conseil communautaire C. C. D. B. – Election bureau – 25 janvier 20 h 30
- Prochain conseil : Jeudi 26 janvier – Présentation Etude Audab
- Prochaine réunion Groupe P. L. U. : lundi 30 janvier à 9 h

- **Dissolution du Sivom Henri Lamarche au 31/12/16**

Les comptes ont été clôturés le 30 décembre et 14 190 E ont été remboursés aux quatre communes membres (dont 8 400 E à Roulans) avant transfert de la compétence à la C. C. D. B.. Ces 14 190 E viennent principalement de la non réalisation en 2016 des travaux prévus dans la salle de motricité suite au dégât des eaux (le dossier sinistre en cours sera confié à la C. C. D. B.).

- **Liste électorale** : 79 inscrits en décembre – chiffre jamais atteint – 11 radiations

Nous avons franchi la barre des 900 électeurs à ce jour : 912 mais, si les inscriptions sont terminées, nous allons continuer à recevoir des radiations de l'Insee jusqu'au 28 février, date de fin de la révision 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués communautaires de la C. C. D. B.,
2. Convention avec le Département pour l'utilisation du gymnase,
3. Syndicat des eaux de Fourbanne et Blafond :
   - Nomination des délégués,
   - Approbation des statuts

Point ajouté après accord de l'assemblée :

4. Sictom de Baume-Les-Dames :
   - Nomination des délégués

1. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BAUMOIS

Délibération n° 1.2017

Le maire expose que :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant composition de la Communauté de communes du Doubs Baumois et portant le siège des délégués communautaires Pour Roulans à 4 au lieu de 5 dans la précédente structure intercommunale,

Il convient de procéder à l'élection de quatre délégués communautaires parmi les cinq délégués sortants.

L'exposé du maire entendu, sont élus à l'unanimité :

- Alain JACQUOT
- Marguerite GAFFIE
- Daniel BRULET
- Hervé DUBOIS-DUNILAC.

2. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU DOUBS POUR L'UTILISATION DU GYMNASE ET MARCHE POUR LE CHAUFFAGE

Délibération n° 2.2017

2.1 Convention fixant les conditions de location du gymnase au Collège Aigremont

Le maire donne lecture du projet de convention à intervenir avec le Département du Doubs afin d'arrêter les conditions d'utilisation du gymnase municipal par le Collège d'Aigremont à compter du 1er janvier 2017.

Les conditions financières sont les suivantes :

Versement annuel à la commune de Roulans par le Collège d'Aigremont de la dotation attribuée par le Département, augmentée de la somme de 1000 E.

Actuellement, la dotation départementale se chiffre à 13,67 € par élève ce qui porte la recette attendue, avec les 1000 E supplémentaires inclus, à 7 589 € ; montant qui correspond approximativement aux dépenses annuelles d'entretien engagées par la commune pour le gymnase (électricité, ménage, etc ...) ; le dernier emprunt étant arrivé à échéance en 2016 (16 000 € d'annuités).

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature deladite convention après que les corrections ci-dessous y aient été apportées :

- La convention sera établie sur une base de 13,67 €/élève minimum pour ce qui concerne la dotation départementale,
- Suppression à l'article VIII du mot « nécessaire » : « le matériel communal est mis à disposition » et non « le matériel communal nécessaire ... »,
- Le matériel appartenant aux associations (gymnastique notamment) sera installé dans un nouveau local de rangement et ne sera pas mis à disposition du Collège d'Aigremont.

Il est convenu qu'un inventaire complet du matériel sera réalisé le 18 février à 16 h 00 avec les membres du conseil pour définir d'un état des lieux contradictoire avec les utilisateurs.

2.2 RACCORDEMENT DU GYMNASE A LA CHAUFFERIE BOIS DU COLLEGE

Après lecture par le maire, le conseil municipal mandate ce dernier à l'unanimité pour la signature d'un marché de fournitures et services à intervenir avec le Département du Doubs pour le raccordement du gymnase municipal à la chaufferie bois du Collège.

Ce marché prévoit la prise en charge par la commune de 30 % de la dépense de chauffage, soit l'équivalent du temps d'occupation des locaux hors temps scolaire (associations, manifestations). A titre indicatif les 30 % représentaient 3500 € en 2016.

Le marché de fournitures et services est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2017.

3. SYNDICAT DES EAUX DE FOURBANNE-BLAFOND

3.1 Approbation des statuts - Délibération n° 3

Le maire donne lecture du projet de statuts du nouveau syndicat des eaux de Fourbanne et Blafond, créé dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale par fusion du Syndicat des eaux de Saint-Hilaire, d'Avilley et de Blafond.

26 communes au total (3 com. com. : Rougemont, Baume et Montbozon) en font partie : AVILLEY – BATTENANS – BRECONCHAUX – LA BRETENIERE – CENDREY – CORCELLE-MIESLOT – L'ECOUVOTTE – FLAGEY-RIGNEY – FOURBANNE – GROSBOIS – LARIANS-MUNANS – MONTUSSAINT – OLLANS – PUESSANS – LE PUY – RIGNOSOT – ROGNON – ROUGEMONTOT – ROULANS – SAINT-HILAIRE – SECHIN – TALLANS – LA TOUR DE SCAY – VAL-DE-ROULANS – VENNANS – VILLERS-GRELOT

Siège du syndicat : Fourbanne

Compétences exercées :

Compétence globale pour l'alimentation en eau potable : production, traitement, transport et distribution. La compétence incendie reste une compétence communale.

Composition du comité :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre
Donc 26 titulaires et 26 suppléants au total

Composition du bureau : 1 Président – 2 Vice-Présidents et 3 membres

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal adopte à l'unanimité les statuts du Syndicat des eaux de Fourbanne et Blafond.

3.2 Désignation des délégués syndicaux – Délibération n° 4

Après approbation des statuts du nouveau syndicat des eaux de Fourbanne-Blafond, le conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués ci-dessous pour siéger au sein du comité syndical :

- 1 délégué titulaire : Jean-Luc PAUTHIER
- 1 délégué suppléant : Sandra EMONIN.

4. S. I. C. T. O. M. des 3 com. 25 – Election des délégués – Délibération n° 5

Suite au rattachement de la commune à la communauté de communes du Doubs baumois au 01/01/2017, Roulans fait désormais partie du syndicat des ordures ménagères des 3 com. 25.

Avant élection des délégués qui représenteront la commune au sein de cette structure, le maire donne lecture des statuts de ce nouveau syndicat, pour information.

Article 1er : Objet du Syndicat et composition

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères des 3 Com.25 réalise pour le compte des Communautés de Communes adhérentes, la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères et du Tri en porte à porte, **avec application de la pesée embarquée dynamique (Poids et enlèvements) pour la Collecte des Ordures Ménagères**.

Sont membres du Syndicat : la Communauté de Communes « Doubs Baumois », ainsi que la Communauté de Communes « des deux Vallées Vertes ».

La CCDB est composée des **59 communes** suivantes : Adam les Passavant, Aissey, Autechaux, Baume-les-Dames, Bretigney notre Dame, Côtebrune, Cusance, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Grosbois, Guillon les Bains, Hyèvre-Magny, Hyevre-Paroisse, Lomont sur Crête, Luxiol, Montivernage, Passavant, Pont-les-Moulins, Saint-Juan, Silley-Blefond, Vergranne, Verne, Villers-Saint-Martin, Voillans, Breconchaux, Champlive, Chatillon-Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Laissey, Osse, Ougney-Douvot, Roulans, Pouligney-Lusans, Le Puy, Saint-Hilaire, Sechin, Val-de-Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers-Grelot, Bouclans,Battenans-les-Mines, Blarians, La Bretenière, Cendrey, Corcelle-Mieslot, Flagey-Rigney, Germondans, Moncey, Ollans, Rigney, Rignosot, Rougemontot, Thurey-le-Mont, La Tour de Scay, Valleroy.

La CC2VV est partie prenante pour les 10 Communes suivantes : Anteuil, Branne, Chaux-les-Clerval, Clerval, Fontaine-les-Clerval, Hopital-Saint-Lieffroy, Pompierre-sur-Doubs, Roche-les-Clerval, Saint Georges Armont, Santoche.

Il peut déléguer, en fonction des périmètres de ramassage, le traitement ou le tri à des organismes agréés différents ainsi que la gestion des déchetteries implantées sur son territoire.

Article 2 : Siège du Syndicat

7, rue sur le Chaille dans la Zone Artisanale de Bois Carré - 25 110 BAUME LES DAMES.

Article 3 : Dénomination, durée

Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 4 : Organes du Syndicat

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical qui élit en son sein un Président, des Vice-Présidents et les membres du Bureau.

Le Conseil Syndical se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du Président et chaque fois qu'un tiers au moins des membres titulaires en fait la demande.

Article 5 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Conseil Syndical

Chaque Communauté de Communes sera représentée au Conseil Syndical de la manière suivante :

Délégués Titulaires :

a/ - Le Président(e) (ou son représentant) de chaque Communauté de Communes

b/ - **Un délégué titulaire par tranche de 1 000 habitants desservis par le Sictom dans chacune des Communautés de Communes.**

c/ -Un délégué titulaire par tranche de 1 000 habitants par Commune de plus de 1 000 habitants

Délégués suppléants :

Chaque communauté de communes désigne un nombre de délégués suppléants identique au nombre de délégués titulaires.

Les délégués suppléants participent au Conseil Syndical sans voix délibérative sauf s'ils siègent en lieu et place de délégués titulaires absents.

Le Bureau :

Le Bureau sera composé d'un Président et par Communauté de Communes d'un vice-président et deux membres.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal procède à l'élection des délégués syndicaux appelés à siéger au sein du syndicat. Sont élus, à l'unanimité :

Délégués titulaires :	Hervé DUBOIS-DUNILAC
	Jean-Luc PAUTHIER
Délégués suppléants :	Marinette MASSON
	Marguerite GAFFIE

MAIRIE DE ROULANS (Doubs)

Le Maire
Alain JACQUOT